

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

29 MARS 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PLAIDER POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION TEMPORAIRE AUX
RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS FUYANT L'UKRAINE

DÉPOSÉE PAR MME ALICE BERNARD, MME AMANDINE PAVET, MME ANOUK
VANDEVOORDE, MME LAURE LEKANE, M. ANTOINE HERMANT, M. GERMAIN
MUGEMANGANGO, M. JEAN-PIERRE KERCKHOFS ET M. SAMUEL NEMES

RÉSUMÉ

La guerre en Ukraine a poussé des millions de personnes à fuir le pays. Des milliers arrivent sur notre territoire et se voient octroyés, à raison, une protection temporaire qui leur permet de recommencer leur vie ici et, pour les étudiants, de reprendre leur cursus dans notre enseignement supérieur. Parmi les jeunes qui fuient la guerre en Ukraine se trouvent aussi des étudiants non-ukrainiens qui demandent à pouvoir se réinscrire aux études mais s'en voient refuser la demande car ils ne bénéficient pas de la protection temporaire octroyée par l'Etat fédéral. Cette résolution vise à donner mandat à la ministre de l'Enseignement supérieur de demander au Gouvernement fédéral l'extension de la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à plaider pour l'extension de la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine.....	4

DÉVELOPPEMENTS

La guerre en Ukraine a poussé des millions de personnes à fuir le pays. Des milliers arrivent sur notre territoire et se voient octroyés, à raison, une protection temporaire qui leur permet de recommencer leur vie ici et, pour les étudiants, de reprendre leur cursus dans notre enseignement supérieur.

Parmi les jeunes qui fuient la guerre en Ukraine se trouvent aussi des étudiants non-ukrainiens qui demandent à pouvoir se réinscrire aux études mais s'en voient refuser la demande car ils ne bénéficient pas de la protection temporaire octroyée par l'Etat fédéral.

En effet, plusieurs dizaines d'étudiants congolais (notamment), qui ont fui la guerre en Ukraine et viennent d'arriver en Belgique, expliquent s'être vu refuser leur inscription dans des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une de ces étudiantes témoignait : "La semaine où je devais commencer mes cours d'anglais, les bombardements ont commencé. J'aimerais donc vraiment continuer mes études, sans discrimination entre les Ukrainiens et nous. Et puis, j'espère qu'on aura aussi une protection comme eux."

Le MRAX a dénoncé ces deux poids deux mesures, qui s'apparentent à une discrimination raciste. Comment peut-on en effet justifier de traiter différemment des réfugiés qui ont fui la même guerre ?

Qu'est-ce qui l'empêche ? L'interprétation belge de la directive européenne octroyant la protection temporaire aux réfugiés ukrainiens. Dans notre pays, cette protection n'est accordée qu'aux résidents de longue date et citoyens ukrainiens.

Le Gouvernement espagnol a décidé dès le début de la guerre d'étendre la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers se trouvant légalement en Ukraine au moment de l'invasion russe, soit à l'ensemble des réfugiés qui fuient l'Ukraine sans tenir compte de leur nationalité ou origine. Depuis, d'autres pays européens ont fait de même. Ce qui est possible en Espagne, par exemple, l'est en Belgique.

L'ambassadeur du Congo en Belgique a d'ailleurs déploré cette situation.

Cette résolution vise donc à donner mandat à la ministre de l'Enseignement supérieur de demander au Gouvernement fédéral l'extension de la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PLAIDER
POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION TEMPORAIRE
AUX RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS FUYANT
L'UKRAINE**

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant la guerre en Ukraine et la crise des réfugiés qu'elle provoque ;

Considérant l'accueil nécessaire des réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine ;

Considérant l'exemple positif de l'Espagne qui a étendu la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française de plaider pour l'extension de la protection temporaire aux ressortissants de pays tiers fuyant l'Ukraine auprès du Gouvernement fédéral, et en particulier auprès du secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration.

A. Bernard

A. Pavet

A. Vandevoorde

L. Lekane

A. Hermant

G. Mugemangango

J.-P. Kerckhofs

S. Nemes